



AVIS PUBLIC **MISE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 10 novembre 2025 le Règlement suivant :

- Règlement no 349-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur n° 22-99 lequel a été approuvé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est le 10 décembre 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 19 janvier 2026 les règlements suivants :

- Règlement no 350-2025 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2026 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Règlement no 351-2025 ayant pour objet de décréter le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2026
- Règlement no 352-2025 fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2026
- Règlement no 353-2025 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2026
- Règlement no 354-2025 relatif à l'imposition de la compensation et d'une taxe pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux pour l'année 2026
- Règlement no 355-2025 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 2 février 2026 le règlement suivant :

- Règlement no 358-2026 fixant une tarification pour les coûts d'entretien du chemin Lac-Skein pour l'année 2026

AVIS PUBLIC est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés au bureau de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Fait à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 6 février 2026.

La greffière adjointe,


Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 6 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 février 2026.

La greffière adjointe,


Maryse Tremblay